



DOSSIER DE PRESSE

PRESENTATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS TRANSCREUSE



TRANSCREUSE 

Vendredi 25 mai 2012

Renforcer la notoriété du réseau

Un réseau déjà bien en place

Depuis 2008, le schéma départemental des transports de voyageurs de la Creuse est constitué de **21 lignes régulières** exploitées dans le cadre de délégations de service public (DSP). L'exploitation de ces lignes, dont l'échéance est fixée au 31 août 2015 (renouvellement des DSP), est confiée à 10 sociétés de transport interurbain.

Depuis septembre 2011, deux principales mesures ont été mises en place pour renforcer l'attractivité du réseau :

- 18 des 21 lignes permettent un transport avec une fréquence quotidienne en période scolaire ;
- la tarification a été harmonisée sur l'ensemble du réseau, avec un prix unique du ticket, quelle que soit la ligne utilisée, de 2€.

Actuellement, les lignes régulières représentent 368.700 voyages et 621.700 km parcourus par an.

Créer une identité

L'identité du réseau départemental des transports interurbains était inexistante dans le Département. Or, le Conseil Général a la volonté de favoriser le développement des transports collectifs. Il s'agit à la fois de répondre aux problématiques de coût financier et d'impact environnemental liées à l'usage du transport individuel.

Depuis plusieurs années, les échanges entre la Direction des Transports du Conseil Général et les sociétés de transports attributaires des DSP de ces lignes régulières ont soulevé la nécessité de matérialiser l'existence du réseau départemental par des moyens de communication adaptés. C'est ainsi que **depuis 2007, un « Guide départemental des Transports » est proposé en supplément d'un numéro du Magazine de la Creuse**. Toutefois, cette publication ne saurait à elle seule résoudre la question de la notoriété du réseau départemental. Ces échanges ont permis de dégager un large consensus des parties prenantes pour la réalisation d'une livrée départementale permettant d'identifier le réseau à travers les véhicules qui l'animent, dans le sens des intérêts bien partagés de la collectivité et des professionnels et dans le but d'en promouvoir l'usage.

Une pré-étude conduite par la Direction des Transports du Conseil Général a permis d'estimer le coût de l'opération d'habillage de 30 autocars de grande capacité à 120.000€ HT. Dans un souci de bonne gestion des finances publiques, il a été décidé de confier la conception de cette ligne graphique à la Direction de la Communication du Conseil Général, de financer la réalisation des supports autocollants et de mettre à la charge des transporteurs les frais de pose. Ces pistes de travail et l'autorisation de lancer la consultation des entreprises pour l'impression et la pose des supports ont été validées par la Commission Permanente du Conseil Général de la Creuse, à l'occasion de sa réunion du 22 juillet 2011.

Depuis quelques semaines, les bus du réseau TransCreuse sont tour à tour habillés : 13 le sont actuellement, les 30 le seront au 1^{er} septembre 2012. Finalement, cette opération représentera un coût de 80.000€ TTC pour le Département.





Aux couleurs du Département

Dans le souci de répondre à la demande des transporteurs et d'affirmer la position du Conseil Général de la Creuse comme organisateur des transports sur le territoire départemental, la Direction des Transports et la Direction de la Communication ont cherché à répondre à deux questions principales :

- la recherche d'un nom identifiant le réseau départemental
- la conception d'une ligne graphique adaptant l'image du Département aux contraintes techniques et physiques des véhicules, ces derniers devenant vecteurs de communication

Nom du réseau : TransCreuse

Il s'agissait de trouver un nom évoquant à la fois le transport et l'identification au département, avec le souci de la simplicité. Il s'agissait également d'éviter les noms péchant par trop d'originalité (risque d'échec de l'appropriation par le public) ou cédant trop facilement aux modes. Après plusieurs approches, le nom finalement proposé est : TransCreuse.

TRANSCREUSE

Ligne graphique

Le principe premier a consisté à reprendre les couleurs identitaires de notre département, qu'arbore le logo du Conseil Général. Il s'est secondairement agi de réutiliser une partie du logo, en l'occurrence l'ondulation qui illustre le mouvement, par un effet de grossissement.

Ainsi l'habillage proposé épouse-t-il la carrosserie du véhicule par un jeu d'ondulations entre les couleurs vert et bleu, avec une déclinaison en dégradé permettant d'apposer le logo et sa base line « La Creuse – Conseil Général » aux endroits considérés comme stratégiques : sur les flancs du véhicule, sur l'avant-droit (côté point d'arrêt pour la reconnaissance par l'usager). **L'image du Conseil Général est donc doublement affirmée par les couleurs du véhicule et l'apposition du logo de la collectivité.**

Enfin, l'arrière du véhicule constitue un support à part, avec reprise du logo du Conseil Général et espace réservé pour décliner la raison sociale du transporteur titulaire de la ligne.

